IV – ANNEXES	ΙV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 35 Nombre de membres en exercice: 35 Nombre de membres présents : (34 Nombre de suffrages exprimés : (34 VOTES : Pour : 31 Contre : 0

Abstentions: 3

Date de convocation : 13 Jun 2025

Présenté par (1), le Prévident Ale Souint - Benoir le 19 Juin dats (1),

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session A, le 19 : 5 いい 2025 た おかい おもいて Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

01- SELLY Patrice	
02- ISSA Ridwane	
03- SERRANO Valentine	
04- CAZAL Augustin	SUCTION
05- DAMOUR Odile	Salus
06- ROBERT Bruno	
07- CHANE KAYE BONE - TAVEL Anne	
08- VITAL Jean Louis	
09- PAYET Sylvie	Payer
10- CATAN Jean François	and the second
11- HOAREAU Christelle	
12- NIOBE Eric	
13- MARIMOUTOU TACOUN Monique	
14- BOULEVART Patrice	
15- SALAH-ALY Sarah	
16- CARITCHY Eric	
17- ARMOUGOM Fara	Renlin
18- ELLAMA Patrice	
19- TOILIBOU Anrifadjati	je komen karantara k
20- TERGEMINA Vincent	SUPPLIA
21- SAUTRON Marie Sabine	Accusé de réception empiré etule 974/219740187-2025/d13-DE-050062025-DE Date de réception préfecture : 09/07/2025 Date de réception préfecture : 09/07/2025
	Daté de télétransmissitylu 09/07/2023 Date de réception préfecture : 09/07/2025

IV – ANNEXES	١٧
ARRETE ET SIGNATURES	D

22- SAINT PIERRE Charles André	
23- MARIAYE Marie Michèle	
24- VOULAMA Ruddy	
25- GLENAC Evelyne	
26- SANDANON Daniel	
27- PEDRE Angélique	
28- AUDIFAX ép LEBON Sophie Marie	Rfolmly.
29- TAVEL Jack	
30- BOUCHER Axel	
31- HAYANO Alicia	
32- RAMIN Sabrina	- Hlan
33- CHANE FAN Noëlle	
34- DIJOUX Hans	2 - 12
35-AMAYE MANDINY Roselyne	Tref 4472
36- DALLEAU Patrick	m
37- LE CONSTANT Philippe	Christie
38- JULIE Jean Luc	Culif
39- DIJOUX Valérie	

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le 09 Juiller 225 A le Schr Benoir (2005 Juiller 2015



Accusé de réception en préfecture 974-219740107-20250619-DEL050062025-DE Date de télétransmission : 09/07/2025 Date de réception préfecture : 09/07/2025

⁽¹⁾ Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exéculif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

⁽²⁾ L'assemblée délibérante étant : .

⁽³⁾ L'ajout des signataires est désormals facultatif.